

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>POUVOIR à</b>
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
	Mauricette ODRY	Claude MONTAIGU
Catherine SIMONNEAU		
Anne-Laure THOMAS		
Murielle VILLATTE		
Jean-Pierre BEDU		
	Claude BORNE	Jean-Claude BADAIRE
Marc DEFOSSE		
	Damien DIOT	
Claude MONTAIGU		
<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Secrétaire de séance</b>
10 Mai 2017	10 Mai 2017	Monsieur Claude Montaigu

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 27 mars 2017.

**ADAPEI 45 :**

L'Association ADAPEI 45, (Papillons Blancs du Loiret) Loiret, organise comme chaque année une vente de brioches. Cette année cette opération s'effectuera du 02 au 08 octobre 2017. A l'unanimité de ses membres présents les membres du Conseil accepte l'achat d'une quarantaine de brioches au prix de 1,00 € l'unité afin de les distribuer aux enfants de l'école lors d'un goûter.

**TRANSPORTS SCOLAIRES 2017/2018 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental du Loiret, relatif à la tarification des transports scolaires pour l'année 2017-2018. En effet, le Région Centre a adopté dans la séance du 17 février 2017 la gratuité des transports scolaires, avec cependant une participation annuelle aux frais de gestion à hauteur de 25 € par enfant dans la limite de 50 € par représentant légal. Il est toutefois demandé aux Conseils Municipaux de délibérer sur la prise en charge totale ou partielle de la participation des familles. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présent émet un avis défavorable.

**DEMANDE DU CSMS (Club Sportif Municipal de Sullylois) :**

Le Club Sportif Sullylois, a fait parvenir un courrier de demande de participation des communes afin de pallier à la baisse des subventions accordées par la Mairie de Sully sur Loire. Ces participations aideraient le club à continuer d'accueillir tous les sportifs du canton. Le Conseil entend ces explications, mais émet à l'unanimité de ses membres présents, un avis défavorable à cette demande. Il charge Monsieur le Maire de signifier cette décision au Président du C.S.M.S.

**CERTIFICAT D'IRRÉCOUVRABILITE :**

La Direction Générale des Finances publiques, nous informe qu'un administré, reste redevable de plusieurs factures d'eau dont le montant s'élève à 576,85. €.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents convient de solliciter son admission en non valeur au titre du présent exercice (délibération et mandat au **6542**).

**FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2017 :**

Le comité des Fêtes de la commune sollicite la prise en charge du feu d'artifice du 14 juillet 2017, dont le montant s'élève à 2 420,00 € auquel s'ajoute une option d'un montant de 128,17 € soit un total de 2 548,17 € TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte cet achat et charge Monsieur le Maire à signer les pièces y afférant.

### **REPARATION DE LA PASSERELLE DU GUÉ DE LIVOTTE :**

Dans sa séance du 19 janvier 2017, le conseil avait été informé que la passerelle du « Gué de Livotte » devait être réparée, en partenariat avec la Commune de Saint-Aignan-le-Jaillard. Les établissements PROCHASSON ont envoyé un devis dont le montant total s'élève à 4 093,20 € TTC. Le Conseil donne son accord pour cette opération mais souhaite néanmoins qu'une demande soit faite à la Présidente de la Communauté de Communes du VAL de SULLY pour une prise en charge.

### **REPARATION DE LA « ROUTE DE LA COUPELLERIE » :**

L'état de la route de la Coupellerie nécessite une remise en état. Un devis a demandé à la société MEUNIER. Cette dernière a chiffré les travaux pour un montant de 126 798,28 € TTC.

- Acheminement du matériel
- Réalisation d'engravures au droit des carrefours et le long des bordures
- Réalisations de purges de structures, comprenant terrassement et empierrement sur 50 cm d'épaisseur
- Réalisation d'une couche de roulement en enrobé à froid de type EASYCOLD, y compris couche d'accrochage
- Arasement d'accotement

Le budget ne permettant pas une telle dépense le Conseil souhaite et charge Monsieur le Maire de demander d'autres devis. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

### **TRAVAUX au CHÂTEAU d'EAU :**

#### ❖ **TRANCHE 1** : RÉHABILITATION de la STATION de TRAITEMENT + MISE en SÉCURITÉ

Considérant la vétusté de la station de traitement d'eau potable et des matériels installés,  
Considérant la nécessité de réhabiliter l'ensemble du bâtiment et des matériels,  
Considérant les démarches nécessaires à la réalisation de l'étude et des travaux,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité

**DÉCIDE** de faire réaliser l'étude correspondante à la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable et des matériels installés, par le Cabinet MERLIN,

**AUTORISE** le Cabinet MERLIN à réaliser et suivre l'appel d'offre afférent à ce dossier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'étude de de l'appel d'offres.

Pour Information :

Coût estimatif des travaux 277 000,00 €, lors des études un chiffrage plus précis sera réalisé pour définir l'enveloppe de ces travaux. Maîtrise d'œuvre pour ces travaux, diverses missions et honoraires du Cabinet MERLIN 18 925,00 €.

#### ❖ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 1** :

Considérant l'étude et les travaux de la station de traitement d'eau potable et des matériels installés,  
Considérant les coûts financiers,  
Considérant les possibles aides financières,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, ainsi qu'une aide à la communauté de communes du VAL de SULLY (Fonds de concours) dans le cadre de l'étude et des travaux de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces demandes de subventions.

❖ **TRANCHE 2 : RÉHABILITATION** du château d'eau

Considérant la vétusté du château d'eau des matériels installés,  
Considérant la nécessité de réhabiliter l'ensemble du bâtiment,  
Considérant les démarches nécessaires à la réalisation de l'étude et des travaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité

**DÉCIDE** de faire réaliser l'étude correspondante à la réhabilitation du château d'eau, par le Cabinet MERLIN,

**AUTORISE** le Cabinet MERLIN à réaliser et suivre l'appel d'offre afférent à ce dossier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'étude de de l'appel d'offres.

Pour Information :

Les travaux à réaliser sont principalement :

- La réfection de l'étanchéité à l'intérieur
- La réfection de l'étanchéité à l'extérieur
- Le ravalement extérieur de la tour du château d'eau

Coût estimatif des travaux 136 000,00 €, lors des études un chiffrage plus précis sera réalisé pour définir l'enveloppe de ces travaux. Maîtrise d'œuvre pour ces travaux, diverses missions et honoraires du Cabinet MERLIN 16 488,00 €.

**Il est à noter que ces tranches 1 et 2 pourraient être menées simultanément.**

❖ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE 2 :**

Considérant l'étude et les travaux pour la réhabilitation du château d'eau et des matériels installés,  
Considérant les coûts financiers,  
Considérant les possibles aides financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, ainsi qu'une aide à la communauté de communes du VAL de SULLY (Fonds de concours) dans le cadre de l'étude et des travaux de réhabilitation de la station de traitement d'eau potable.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces demandes de subventions.

**REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SULLY :**

Il est proposé aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sullias d'intégrer le site internet de la nouvelle communauté de Communes Val de Sully. Le Conseil accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'en aviser la Présidente de la communauté de Communes du Val de Sully.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

BADAIRE J-Claude	THOMAS A-Laure	MONTAIGU Claude	BORNE Claude
Maire	Conseillère	Conseiller	Conseiller
			Pouvoir à M.BADAIRE
PRUNEAU Michelle	DIOT Damien	SIMONNEAU Catherine	VILLATTE Murielle
1e Adjointe	Conseiller	Conseillère	Conseillère
	ABSENT		
ODRY Mauricette	DEFOSSE Marc	BEDU Jean-Pierre	
2e Adjointe	Conseiller Absent	Conseiller Absent	
Pouvoir à M.MONTAIGU			